

PROBLEMES DE GESTION DU GIBIER D'EAU
SUR LE BASSIN D'ARCAÇON

Dans deux numéros de la Revue Nationale de la Chasse (Nov. et Déc. 1974), nous pouvions lire :

- Sous la plume de Monsieur Eric Joly : - "Il semble, malgré tout que protecteurs et chasseurs aient signé un armistice en Gironde"
- Et sous celle de Monsieur Delpech : "Il serait profitable que les protectionnistes collaborent avec les organismes locaux représentatifs des chasseurs."

Ces deux phrases sont autant d'appel à la participation de la gestion du gibier d'eau auxquelles nous nous empressons de répondre, étant persuadés que cette participation est la condition sine qua non pour le succès de notre but commun, à savoir, la présence de sauvagine sur le Bassin.

La création de réserves efficaces est bien entendu, la condition indispensable pour parvenir à cette fin. Nous allons ainsi pour saisir l'étendue de la question, voir, quelle est la situation actuelle des réserves du Bassin pour pouvoir envisager ce que sera leur avenir.

- La Réserve Maritime : Cette réserve, sise en face du delta de l'Eyre sur 470 ha. de vasières, a été créée le 23 Mai 1961. Elle n'est pas gardée comme le suggère Monsieur Delpech et de plus, non balisée. Ces deux facteurs expliquent la pratique courante d'un bradonnage, qui se fait d'une part à bord de pinasse ou de pédalos (à marée montante et plein mer), d'autre part, à pied venant (marée basse).

- La réserve Fédérale de chasse d'Arès :

Cette réserve est située dans le fond nord du bassin, s'étendant sur 75 ha. En Novembre 1974, elle hébergeait, 80 colverts de repeuplement et un couple d'oies cendrées éjointées. Après plusieurs sorties d'observation il semble qu'aucune concentration de sauvagine ne se fasse, ceci à l'exception d'une petite population de Bécassine des marais. Ce fait est dû à une superficie trop restreinte et à une pression de chasse trop forte aux alentours directs sans ménager une sortie sur le bassin.

- La réserve communale du Parc du Teich :

Créée en Septembre 1971, son importance n'est plus contestée. En effet, elle sert d'escale tant aux populations migratrices d'Europe, qu'aux populations hivernales de nombreuses espèces d'anatidés. Elle est aussi de-

venue un site de nidification important (cf. Revue Nationale de la Chasse, Nov. 1974, p. 55). Pendant la journée, cette réserve joue un rôle de lieu de remise pour des canards, qui, la nuit vont se nourrir sur les vasières du bassin. La chasse qui se pratique au pied même des digues, constitue de toute évidence une lacune profonde. D'autre part, la profondeur des réservoirs si elle est propice au stationnement des anatidés, l'est bien moins pour celui des limicoles, notamment, chevaliers et barges.

-La réserve nationale du Banc d'Arguin: Créée, le 4 août 1972, son succès depuis que le gardiennage y est effectué en permanence, montre bien la nécessité de son existence. Outre les très nombreux migrateurs qui y font escale, de nombreux oiseaux hivernants l'ont choisie comme lieu de remise. De novembre à mars, l'on y dénombre: environ 100 000 Bécasseaux variables, 3 000 Courlis cendrés, 800 Pluviers argentés, 150 Oies des moissons (pour la première fois dans la région en hivernage). ET, cette énumération, pour ne parler, que des oiseaux gibier, car, en outre, la plus importante colonie de Sternes Caugek de France (1800 couples en 74 et 2180 en 75), ainsi que 30 couples d'huitriers-pie s'y reproduisent.

-La nouvelle réserve maritime: L'exemple du Banc d'Arguin, bien qu'il soit signé de ceux que l'on appelle "protectionnistes", pourrait faire méditer les chasseurs qui lui doivent un gibier plus important en nombre et en espèces au cours de l'hiver. Ceci, est le résultat que tout le monde devrait attendre d'une réserve. Car, ce qui est vrai pour les courlis et les bécasseaux du Banc, doit l'être également pour d'autres espèces telles que les canards siffleurs, pilets, squachets, milouins ou les chevaliers gambettes et aboyeurs. Ces espèces de par leurs préférences alimentaires sont particulièrement inféodées à l'ensemble constitué par les vasières et les prairies à zoostères s'étendant face au delta. Mais, ce qui est grave, c'est, qu'incluse dans un programme international de gestion du gibier d'eau et de préservation des zones humides, cette réserve, n'est pas appliquée (JO. du 29 juil. 73, rappelée au JO. du 3-4 août 74).

Pourtant, cette réserve, située face au delta de la l'Eyre, adossée au Parc Ornithologique du Teich, s'étendant sur près de 900 ha. de vasières a, plusieurs rôles à jouer: les associations de chasseurs d'eau de France, à la réunion de St-Malo, ont bien expliqué pourquoi il était indispensable que se côtoient réserves maritimes et réserves terrestres. En l'occurrence, cette nouvelle réserve permettrait à un nombre considérable d'oiseaux d'hiverner, du fait de possibilités alimentaires accrues dans une zone de calme. Elle constitue le lieu de gagnage côtoyant directement le lieu de remise (Parc du Teich). Car, le point crucial de l'hivernage des anatidés et des limicoles, se situe au moment des

déplacements de l'un à l'autre de ces lieux.

Ainsi, nous pensons que cette réserve, devrait être appliquée très rapidement pour le plus grand bien de tous, à ce sujet, nous rappelons que nous ne sommes pas opposés à la chasse ni contre les différents modes de chasse qui se pratiquent sur le Bassin. IL y a là, nous semble t'il un faux problème, d'autant qu'il existe entre vos conceptions et les notres, beaucoup moins de différences que l'on a bien voulu le dire. Et, comme le souhaite Monsieur Delpech, nous acceptons de nous réunir avec les organismes locaux représentatifs des chasseurs de gibier d'eau, pour élaborer des plans d'action visant à une réelle gestion de ce gibier sur le Bassin d'Arcachon.

Section ornithologique gironde